



**HAL**  
open science

## Les armes à feu dans la prise et la défense des petits châteaux au XVI<sup>e</sup> siècle

Emmanuel de Crouy-Chanel

► **To cite this version:**

Emmanuel de Crouy-Chanel. Les armes à feu dans la prise et la défense des petits châteaux au XVI<sup>e</sup> siècle. Nicolas Faucherre; Delphine Gautier; Hervé Mouillebouche. Fortifier sa demeure du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle - Actes du cinquième colloque international au château de Bellecroix, 16-18 octobre 2015, Éditions du Centre de castellologie de Bourgogne, 2016, 979-10-95034-03-2. hal-04344646

**HAL Id: hal-04344646**

**<https://hal.science/hal-04344646>**

Submitted on 14 Dec 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Les armes à feu dans la prise et la défense des petits châteaux au XVI<sup>e</sup> siècle

Emmanuel de Crouy-Chanel

Professeur de droit public, docteur en histoire  
Chercheur rattaché au LAMOP (UMR 8589)

*L'apparition de l'arme à feu dans la guerre de siège est fréquemment interprétée comme signant la fin de la fortification privée – le coût de la fortification bastionnée la réservant à la puissance publique. Les éléments de fortification de la demeure prendraient dès lors une dimension décorative et symbolique. La communication vise à nuancer cette représentation : le coût d'emploi des grosses pièces d'artillerie en limite sérieusement l'usage contre de modestes objectifs comme les demeures privées, qui sont par contre menacées par divers modes de prise contre lesquels la fortification est toujours efficace et nécessaire. L'emploi de l'arme à feu par la défense n'a, dans ces contextes, rien de symbolique.*

La constitution au cours du XVe siècle d'artilleries puissantes fut certainement un élément important du renforcement de la puissance militaire des États modernes et modifia considérablement les arts du siège et de la fortification. Pour résister à la batterie des pièces de siège, les murailles furent épaissies, abaissées, remparées, aveuglées, les quelques ouvertures de tir étant soigneusement protégées des tirs ennemis en les plaçant dans les flancs ou en fond de fossé. Le front bastionné, avec la couverture réciproque de ses bastions, marquait l'émergence d'une fortification nouvelle, d'État, hors de la portée des particuliers – quelles que puissent être leurs prétentions et leurs antécédents féodaux. La persistance dans les châteaux privés de certains traits de la fortification médiévale - douve, pont-levis, mâchicoulis, embrasures de tirs pour armes légères (précisément, douves hors-mises, les éléments rendus vulnérables par les progrès de l'artillerie) – n'apparaissait dès lors que comme une survivance sans utilité effective, à interpréter comme une forme d'affirmation symbolique de la noblesse de la demeure – ce qu'ils sont aussi. Il était donc possible, puisqu'il ne s'agissait là que d'apparences, de traiter ces ersatz de fortification en fonction de leur visibilité sans qu'il soit besoin d'interroger leur fonctionnalité. De l'histoire de l'art et non de l'histoire militaire, en somme. Pourtant, et ce sera le premier point que nous aborderons, l'idée selon laquelle le canon aurait privé de sens la fortification privée n'est pas évidente. Il restera alors à se demander – ce sera notre second point – contre qui et contre quoi on fortifie sa demeure à l'époque moderne, ce qui permettra de juger l'efficacité des solutions utilisées.

### I. Le canon n'est pas vraiment une menace pour la demeure

La proposition selon laquelle le canon n'est pas une menace pour la demeure a évidemment de quoi surprendre. Un canon de batterie, le « canon » au sens précis du mot, projette en effet un boulet de fer plein de 33 livres  $\frac{1}{4}$  (environ 16 kg) avec suffisamment de puissance pour que la trajectoire reste tendue sur près d'un demi-kilomètre. Selon Errard, écrivant en 1600 (mais les performances des pièces restent du même ordre sur toute la période moderne), il perce, tirant de 200 pas, 15 à 17 pieds « de terrasse moyennement r'assise »<sup>1</sup>. En batterie de brèche, à tir continu, la pièce, servie par un équipage de 5 canonniers, peut tirer de 6 à 7 fois par heure, 50 à 80 fois pour une journée. En moins d'une semaine – et quelques milliers de tir-, une batterie d'une douzaine de canons ouvre la brèche dans la plupart des forteresses modernes, aussi épais que soit leur rempart. Devant un tel monstre, une

---

<sup>1</sup> livre 1, chapitre 1, p. 6

demeure aux murs minces ne fait guère le poids, encore que l'expérience ait prouvé, lors de la Fronde ou de la guerre civile anglaise, que la maçonnerie de certains châteaux médiévaux pouvait parfois opposer quelque résistance à l'artillerie moderne. Mais une demeure risquait-elle réellement d'être en butte à une batterie de siège ?

#### A. Un canon difficile à mettre en œuvre

Il est nécessaire, tout d'abord, de préciser ce dont il est question. En français, le terme de « canon » peut être employé aussi bien dans un sens générique (toute pièce d'artillerie) que spécifique (la pièce de batterie de 33 livres de calibre). Or la famille des pièces d'artillerie est variée, et la simple mention de la présence d'un ou deux canons – au sens générique – ne préjuge pas de la force réelle de l'artillerie assaillante. Pour simplifier, et reprendre la typologie du XVI<sup>e</sup> siècle, il y a lieu de distinguer les pièces de siège (double canon, canon, grande couleuvrine, couleuvrine bâtarde) et les pièces de campagne (couleuvrine moyenne, faucon, fauconneau). Seules les premières ont des calibres leur permettant un effet réel sur des maçonneries. Les secondes tirent de petits boulets de plomb (de 1 à 2 kg pour la plus grosse d'entre elles, la couleuvrine moyenne), efficaces sur des protections légères de bois mais surtout destinés au tir contre les personnes.

Cette différence de puissance s'accompagne surtout d'une différence de taille et de poids. Les pièces de campagne sont des pièces relativement légères. Une couleuvrine moyenne pèse, sans l'affût, de 600 à 700 kg, un peu plus d'une tonne avec l'affût, et n'a besoin que de quatre chevaux pour son charroi. Trois suffisent à un faucon, deux à un fauconneau.

BnF, Français 651 (c. 1552)

<i>désignation</i>	<i>poids du tube (en livres)</i>	<i>longueur (en pieds)</i>	<i>poids du boulet (en livres)</i>	<i>poids total (en livres)</i>	<i>chevaux</i>
canon de calibre du roy	5200 ou 5300	9,625	33 <sup>1</sup> / <sub>4</sub> ou 34	8000	21
grande couleuvrine	4000 à 4200	9,59	15 <sup>1</sup> / <sub>8</sub> ou 15 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>	6500	17
bastarde	2500	9	7 <sup>1</sup> / <sub>8</sub> à 7 <sup>3</sup> / <sub>16</sub>	4400	11
moyenne	1500 - 1200 ou 1250	8	2	2200	4
faucon	800 - 700 ou 760	6,86	1 <sup>1</sup> / <sub>16</sub>	1340	
fauconneau	500 - 410 ou 420	6,33	<sup>7</sup> / <sub>8</sub>	800	
harquebuze a croc	33	3		40	

Au contraire, un canon pèse environ quatre tonnes et requiert un attelage de 21 chevaux. Il en faut 17 à une grande couleuvrine et 11 à une bâtarde. Non seulement ces attelages sont beaucoup plus difficile à manier, mais de tels poids, portant sur deux roues, exigent des voies carrossables de bonne qualité ou, à défaut, des équipes nombreuses de pionniers pour mettre la route en état, de charpentiers pour

consolider les ponts, de gens de métier (forgerons, charrons) pour remettre à point les affûts. Inévitablement, la vitesse de marche s'en trouve réduite.

Au problème du transport des pièces s'ajoute celui de la poudre et des boulets. Là encore, la différence est sensible entre les pièces de siège et de campagne. Une charrette de boulets et une de poudre permettent d'assurer 40 tirs de canon (dans la perspective d'un siège de place bastionnée, ces quantités sont donc à multiplier par au moins 150) mais 300 tirs de moyenne.

Ces différences d'usage, tout autant que les contraintes liées au transport des grosses pièces et de leur poudre, dont il faut au surplus assurer la protection, font que la grosse artillerie ne se rencontre que dans des armées aux effectifs importants, le ratio étant pour la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle de l'ordre de 1000 hommes de pied par grosse pièce. Pour illustrer notre propos, voyons le projet d'une expédition (« entreprise ») en Navarre espagnole proposé par le roi de Navarre au roi de France en 1540. Il prévoit, pour 18.000 hommes de pied et 1200 cavaliers (600 hommes d'armes et 600 chevaux-légers) un train d'artillerie composé de 12 canons, 6 grandes couleuvrines, 6 bâtardes et 6 moyennes soutenu par 1200 pionniers. Une variante du projet (ou son actualisation en 1551) prévoit, pour 15.000 hommes de pied, 600 chevaux-légers et 600 lances fournies, 6 canons, 4 grandes couleuvrines, 6 bâtardes et 6 moyennes<sup>2</sup>.

Tout ceci a un coût, considérable. En lui-même, le tir du canon est déjà onéreux. Comptons environ, pour le milieu du siècle, 7,5 sols de boulet et 30 à 40 sols de poudre<sup>3</sup>, soit environ 2 £ t. pour chaque tir. Mais le principal poste de dépense est le charroi de la pièce, plus de 5 £ t. par jour (5 s.t. par jour et par cheval), sans compter le charroi de la poudre, des boulets et de tout le matériel de l'artillerie. À quoi, en toute logique, il faut ajouter les salaires des pionniers dont l'emploi est étroitement lié à l'utilisation de l'artillerie de siège (3 à 4 s.t. par pionnier et par jour).

## B. Une solution défensive : faire monter les enchères

Si la fortification privée est, la plupart du temps, trop fragile pour soutenir des tirs de grosse artillerie, ce n'est pas pour autant qu'elle est totalement démunie. L'artillerie est, après tout, une ressource dont peuvent aussi disposer les occupants de la demeure. Deux solutions de défense sont ici envisageables.

La première consiste à couvrir les abords de la demeure pour gêner au maximum l'installation de grosses pièces d'artillerie. Certes, les grosses pièces ont davantage de portée, mais pour des raisons de puissance et de précision, elles ont intérêt à s'approcher de la place à battre. Et l'écart de portée diminue lorsque l'assiégeant a des pièces moins grosses, comme la couleuvrine bâtarde, et que l'assiégé dispose de pièces moyennes comme des faucons voire des couleuvrines moyennes. Le principal intérêt de cette défense des abords est d'obliger l'assaillant à des travaux d'approche qui vont l'immobiliser pour quelques temps.

La seconde solution consiste à concentrer les efforts sur la défense rapprochée. L'ouverture d'une brèche à l'artillerie lourde ne préjuge pas nécessairement du succès d'un assaut si les forces ne sont pas trop disproportionnées. La défense de la brèche peut ainsi être assurée ou par un combat sur la

---

<sup>2</sup> BnF, Français 3127, fol. 100.

<sup>3</sup> Vers 1525, l'auteur du prothocolle évalue le prix de revient du millier de poudre à 83 £ 1 s. 3 d.t., soit environ 1 s. 2/3 /lb (BnF, Français 2068, fol. 20), pour une charge de poudre alors égale au poids du boulet soit environ 56 s. de poudre par tir. Au milieu du siècle, la charge de poudre passe aux deux tiers du poids du boulet mais le prix de la poudre semble s'accroître du fait des effets conjugués de l'inflation et de la désorganisation de la production. Vers 1525, le prix du boulet de canon, pris aux forges, est donné à 7 ½ s. t. (BnF, Français 2068, fol. 21). C'est encore le même prix que donne au début du XVII<sup>e</sup> siècle Nicolas Vassalieu mais qui plagie un traité d'artillerie du milieu des années 1570.

brèche même, que favorise le recours accru aux feux artificiels<sup>4</sup>, ou par des tirs de flanquement à l'arme légère, surtout si, logés en fonds de fossé ou en retranchement à l'arrière de la brèche, ils sont à l'abri de la canonnade.

Les emplacements de l'artillerie sont donc assez différents dans ces deux hypothèses. Dans le premier cas, il s'agira de ménager des emplacements élevés ou pour de l'artillerie pesante, deux contraintes difficilement compatibles (encore que l'on puisse obtenir des cavaliers d'artillerie efficaces en remplissant de terre une vieille tour). Des terrasses, pour agréables qu'elles soient en temps de paix, peuvent ainsi ne pas être dépourvues de toute valeur militaire. Dans le second cas, les classiques canonnières de flanc pourront, au besoin, être complétées de moineaux en fond de fossé.

Cette capacité défensive de la demeure conduit dans la plupart des cas à rendre inefficace le recours au canon.

La première hypothèse d'emploi serait celle d'une véritable batterie d'artillerie lourde, avec son train de manouvriers pour mettre en état le chemin et les quelques milliers d'hommes de pied pour l'escorter. Bref, une véritable armée. Il est évident qu'un petit château n'est alors en état d'opposer une quelconque résistance ni à la batterie ni à l'assaut. Mais le coût d'un tel instrument est totalement disproportionné par rapport à l'intérêt que peut constituer la prise d'une demeure privée. Reprenons les évaluations du coût de l'entreprise en Navarre en 1540 en retenant les données de la variante basse : seulement 15.000 hommes de pied, avec l'économie supplémentaire que les gages des hommes d'armes et des canonniers, ainsi que le prix de la poudre et des boulets, ne sont pas comptés car déjà supportés par les finances royales. Le coût du premier mois est estimé à 304.000 £, et chacun des mois suivants à 213.000 £ (un certain nombre de dépenses d'équipements ne sont pas à renouveler), soit 7.100 £ par jour. Pour prendre une demeure qui serait écartée de 15 km de l'itinéraire de marche de l'armée, il faudrait compter au minimum trois jours (deux jours pour l'aller et le retour et un jour sur place), soit une dépense de plus de 20.000 £ pour un bien maigre résultat.

La seconde hypothèse serait celle d'une troupe mobile menant avec elle quelques pièces légères de campagne. Mais l'efficacité de telles pièces contre la maçonnerie serait réduite et la défense, même à l'arme légère, serait de nature à obliger l'assaillant à des travaux d'approche, bref à l'immobiliser et à lui faire ainsi perdre son principal atout militaire. Une variante imaginable serait celle d'une troupe menant avec elle une ou deux grosses pièces d'artillerie. Mais le temps gagné sur la prise de la place serait perdu, et bien au-delà, par le temps des déplacements. François de La Noue nous fournit un exemple d'une telle option en 1562 et de ses conséquences désastreuses :

« Le malheur avint au sieur de Duras, pour deux raisons, principales, à ce que j'ay ouï dire. L'une, que pour vouloir trainer deux canons, quand & ses troupes, il marcha pesamment. L'autre, que pour la commodité de ceste artillerie, il s'amusa à battre par le chemin quelques chasteaux, où il y avoit grand butin. Ce qui donna temps à ses ennemis de la ratteindre : lesquels estans puissans cavallerie, & lui foible, le renverserent incontinent »<sup>5</sup>

Entre l'armée qui ne viendra pas et la troupe qui ne stationnera pas, le moyen terme qui se rencontre occasionnellement est celui du château nuisible (par exemple parce qu'il sert de repaire en temps de guerre civile) et contre lequel une expédition d'importance locale est montée – quelques centaines de

---

<sup>4</sup> « Il y a beaucoup d'autres moyens pour se deffendre en une bresche, specialement avec les feux artificiels : comme sont pots à feux, grenades de diverses sortes, balles sautantes & non sautantes, saucisses, perdreaux, cercles doubles & simples, lances à feu, picques à feu, masses à feu, asperges, estoupades, barils, tonneaux, le Gentilhomme, sacs, roües, fascines, gerbades, & autres instrumens à feu (...) » (Jean Appier dit Hanzelet, François Thybourelet, *Recueil de plusieurs machines militaires deffencives*, livre second, Pont-à-Mousson, 1620, p. 14).

<sup>5</sup> François de La Noue, *Discours politiques et militaires*, Bâle, 1587, p. 637.

combattants menant avec eux une ou deux grosses pièces d'artillerie. Ce genre d'expédition se fait le plus souvent avec le soutien d'une ville proche, dont elle suffit d'ailleurs à épuiser les ressources en matériel ou en finances.

Pour illustrer ce propos, considérons le cas de la Touraine du sud, riche en châteaux et demeures nobles, pendant les guerres de Religion. Elle fut occupée au sud en septembre 1569 par l'armée de Coligny, quelques châteaux passent pour avoir été pillés, mais il n'est pas fait mention de l'emploi du canon. Les Ligueurs la sillonnent en 1589-1591, faisant régner l'insécurité, mais jamais ces troupes de cavaliers ne s'embarrassent de pièces lourdes. Le seul exemple d'un emploi de l'artillerie lourde contre un château est l'expédition menée en 1590 par le gouverneur de Loches contre le château de l'Etang (Bossée, Indre-et-Loire), un repaire de ligueurs à 20 km de distance, devant lequel il mène deux couleuvrines<sup>6</sup>, probablement les deux couleuvrines bâtarde qui constituaient les deux seules grosses pièces de l'artillerie du château de Loches en 1578<sup>7</sup>. La place est prise et la garnison massacrée, mais à part des fossés marécageux et des tourelles percées d'arquebusières, elle n'avait à opposer que des murs particulièrement maigrelets.

Au final, la demeure n'a donc pas grand-chose à craindre du canon, à moins qu'elle ne constitue en elle-même un objectif stratégique justifiant une expédition – ce qui n'advient que rarement.

## II. Les vraies menaces pour la demeure

Ce n'est pas pour autant que les demeures nobles aient vécu dans une quiète sécurité. Pour rester sur notre exemple tourangeau, durant la période troublée des guerres de religion, les courriers reçus par Jean de Menou, lieutenant du gouverneur de Loches, témoignent de la vulnérabilité des places. En mars 1569, il est averti du passage vers Montrichard de 700 à 800 chevaux et de trois ou quatre mille hommes de pied et le roi lui demande de bien prendre garde à la sûreté de sa place<sup>8</sup>. En juillet 1569, les cornettes de cavalerie protestantes basées à Châtellerault sont dites avoir « pillé beaucoup de maisons de gentils hommes, marchans et autres de tous estas » au-delà de la Creuse<sup>9</sup>. En mars 1589, la Corroirie du Liget, pourtant fortifiée, est prise et pillée par des soldats en maraude qui font sauter, sans doute au pétard, le pont-levis<sup>10</sup>.

### A. Les menaces

« Cependant nous dirons icy qu'un chef doit prendre peine d'empescher les approches de son ennemy. Et se garder par tous moyens à luy possibles des surprinses, specialement des

---

<sup>6</sup> A. Boulay de la Meurthe, *Histoire des guerres de religion à Loches et en Touraine*, Tours, 1906 (*Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, XLV), p. 265-266 et 476.

<sup>7</sup> Inventaire le 20 avril 1578 lors du changement de gouverneur, in A. Boulay de la Meurthe, p. 421-428. Il s'agit selon toute vraisemblance des deux pièces mises en garnison au printemps 1569 (*ibid.*, p. 377).

<sup>8</sup> A. Boulay de la Meurthe, *op. cit.*, pièces justificatives, p. 374.

<sup>9</sup> A. Boulay de la Meurthe, *op. cit.*, pièces justificatives, p. 381-382.

<sup>10</sup> « et minori versatili ponti bellicum quoddam affigunt crepitaculum ; coeteri prostrati jacent. Admoto igne, pulvis sulfureus primo in fumum solvitur absque effectu ; at secundo in frusta dirumpitur ponticulus, ac janua. Advolant hostes et internis non detectis fossis impetum faciunt ; sed secundis, quae a ponte paulo remotiores sunt, valvis, loco cataractae, reprimuntur. Clathro superiore ligneo securi perfracto, et in aream introducuntur. » (Ils fixent aux plus petits ponts levis certain engin de guerre explosif ; les autres assaillants, exposés, se couchent. Le feu ayant été mis, la poudre part en fumée dans le premier sans faire d'effet ; le petit pont, et la porte, est mis en pièce par le second. Les ennemis accourent et, sans avoir détecté les fossés intérieurs, s'élancent à l'assaut. Mais ils sont arrêtés à la seconde porte, à l'emplacement de l'écluse, qui est un peu éloignée du pont. La herse de bois ayant été rompue sans risque, ils pénètrent dans la cour) (BnF, Dom Housseau, XVIII, fol. 299v in A. Boulay de la Meurthe, *op. cit.*, p. 469-471).

escalades, des latrines & des petards, de quoy nous parlerons par ordre: Mais à cause que les petards sont de violent & de frequent usage, nous commencerons par eux. »<sup>11</sup>

La menace ici est celle de la prise par surprise, de la troupe légère forçant une porte ou une fenêtre (ou passant par les latrines) pour s'introduire dans la place et s'en emparer avant que ses occupants n'aient réagi. Les moyens mis en œuvre peuvent être très classiques (échelles, pinces ou pieds-de-biche...), mais l'emploi de la poudre noire en a élargi la liste. La poudre peut entrer dans la composition de feux artificiels utiles pour incendier une porte. Elle peut également être tassée dans des sortes de « saucisses » explosives utilisables pour faire sauter des parties faibles du mur, et notamment pour éventrer des canonnières (c'est le « saucissonnage »).

Mais l'emploi le plus original est celui du pétard, qui passe pour avoir été employé pour la première fois à la prise de Cahors en 1580. Le pétard, qui a la forme d'un petit mortier ou d'une petite cloche, de bronze ou de fer, est rempli de poudre et plaqué contre la partie à défoncer, ordinairement un battant de porte ou une serrure. Cette attache du pétard peut se faire au moyen de crochets vissés dans le bois de la porte. A défaut (si la porte est blindée de plaques de fer, par exemple), il peut être suspendu à une fourche et calé contre la porte. Le contrecoup de l'explosion suffit à briser la porte en un point localisé, qui peut être une traverse. Il est également possible de répartir la force de l'explosion sur un plus grand espace en posant le pétard contre un madrier posé en travers du mur ou des planches du vantail. Le pétardage permet donc de forcer un passage en un éclair, sans nécessiter de préparatifs bruyants et avec un matériel aisément transportable<sup>12</sup>.

## B. L'utilité de se fortifier

Autant il était vain pour un petit château de vouloir résister à une batterie d'artillerie, autant il était possible de se prémunir contre ces modes de prise. Les moyens sont à vrai dire tout à fait classiques :

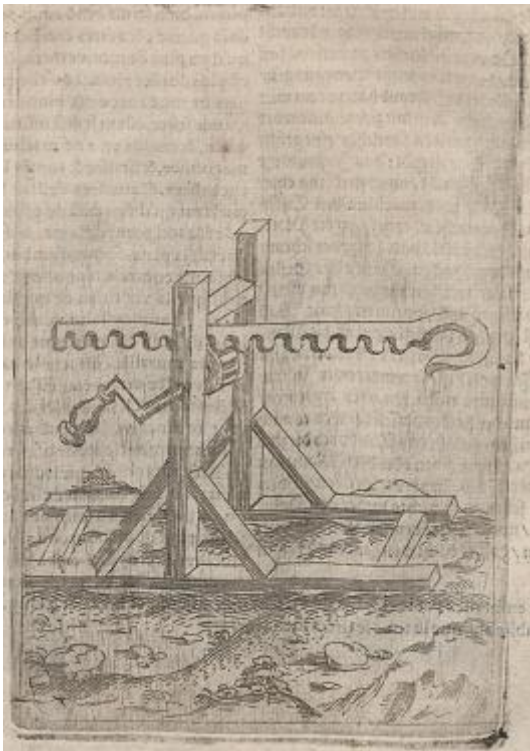
---

<sup>11</sup> Jean Appier dit Hanzelet, François Thyboureil, *Recueil de plusieurs machines militaires deffensives*, livre second, Pont-à-Mousson, 1620, p. 14.

<sup>12</sup> [167] « Les mortiers se font de la meilleure ligue de metal et de fine rosette qu'on peult affin qu'ilz ne crevent point, scavoir d'une partye de metal et deulx de rosette fine ou vieulx chaulderon qui est encores mieulx. Les uns sont de quinze ou dix sept lb et se chargent de deulx lb et demye de bonne pouldre grenee et sont pour appliquer aux fenestres et portes communes ; aultres sont des poix de 25 a 27 lb et se chargent de 4 lb de pouldre ; aultres de 45 lb poisant et se chargent de huit lb de pouldre. Et ainsy se forment selon l'effort qu'ilz ont affayre. Ils sont par dehors toute d'une venue, mays par dedans ils sont faicts comme un crusel, plus estroicts au-dedans de la culasse et allant eslargissant vers la queue, et c'est pour leur donner force a la culasse a cause de la quantité de pouldre qu'ilz tiennent et qu'ilz ne se crevent point ou bien donne a la culasse. (...) On les couvre tous, ensemble toutes les fourchettes et chevilles et houtils de quoy on se sert, avecq de grosse toile ou gros drap affin qu'il ne fassent point de bruict. Il est bon qu'ilz demeurent quelque temps chargés. Apres qu'on y a mis la pouldre, on la pille bien fort et puis on en met du papier acache puis une tourtelte de cire bien apillée et sur la cire une aultre platene de liege qui entre bien iustement et avecq force. En ceste sorte la pouldre demeure bien sellee et donne de plus grande impetuosité et si tu veulx tu peulx mectre sur la platene de liege une de bois percee au milieu si le mortier est percé par la culasse qu'on tient estre le plus aisé et qui fait plus de faulces pour ce qu'il ne peult reculer. (...) Quand les mortiers sont posés, on remplit la lumiere de bon pulverin, et on y met un tuyau de plume remply de pouldre acachee et mouillée avecq vinaigre ou pour un besoing on acache dans le creux de la main de la pouldre et l'ayant destrempee avecq de la salive on en fait comme un cocon ou [168] cheville qu'on met dans la lumiere et puis avecq une corde entournee au bout d'un baston on donne foëu et promptement on se retire a couvert. Les petits mortiers de 16 ou 17 lb s'attachent promptement avecq une courte cheville crochue faite en vibrecquin et s'il est de bonne ligue on y peult mectre le foëu avecq la main, comme fait on bien aulx mortiers de 27 lb mays lors on n'y met que trois lb de pouldre. Il fault bien que la porte soit forte si le mortier de dix sept lb ne la fait saulter. Aulcuns pour une porte de paysant usent des clochettes que portent les bœufs ou mulets. Aultres chargent deulx canons de pistolet et avecq un guimbelet et une fisselle les attachent la gueule contre la porte. Si les mortiers sont bons et ne s'esclattent point ilz ne font que reculer et ne peuvent fayre mal estant a costé. » (BnF, Français 640, fol. 167-168 ; recueil de recettes, fin des années 1580)

de hauts murs contre l'échelade, des barreaux aux fenêtres et aux latrines, de solides vantaux cloutés. Une place toute particulière doit cependant être donnée au fossé, et en particulier au fossé en eau, car il constitue l'une des meilleures réponses au pétard en empêchant l'accès commode à la porte pour le placer et en gênant l'assaut sur la porte si celle-ci est défoncée<sup>13</sup>. Le recours au fossé appelle avec lui celui du pont-levis qui est tout à la fois une manière de couper l'accès au travers du fossé et l'un des procédés les plus rapides pour fermer un passage<sup>14</sup>.

Une preuve indirecte de l'efficacité de ces réponses est fournie par les recueils d'engins qui abondent en représentations d'instruments supposés permettre d'arracher ou d'écarter aisément des barreaux de fenêtre, de se hisser en haut de murs élevés, d'empêcher la remontée d'un pont-levis, de le forcer à se rabattre, ou de placer un pétard par-dessus un fossé en eau.

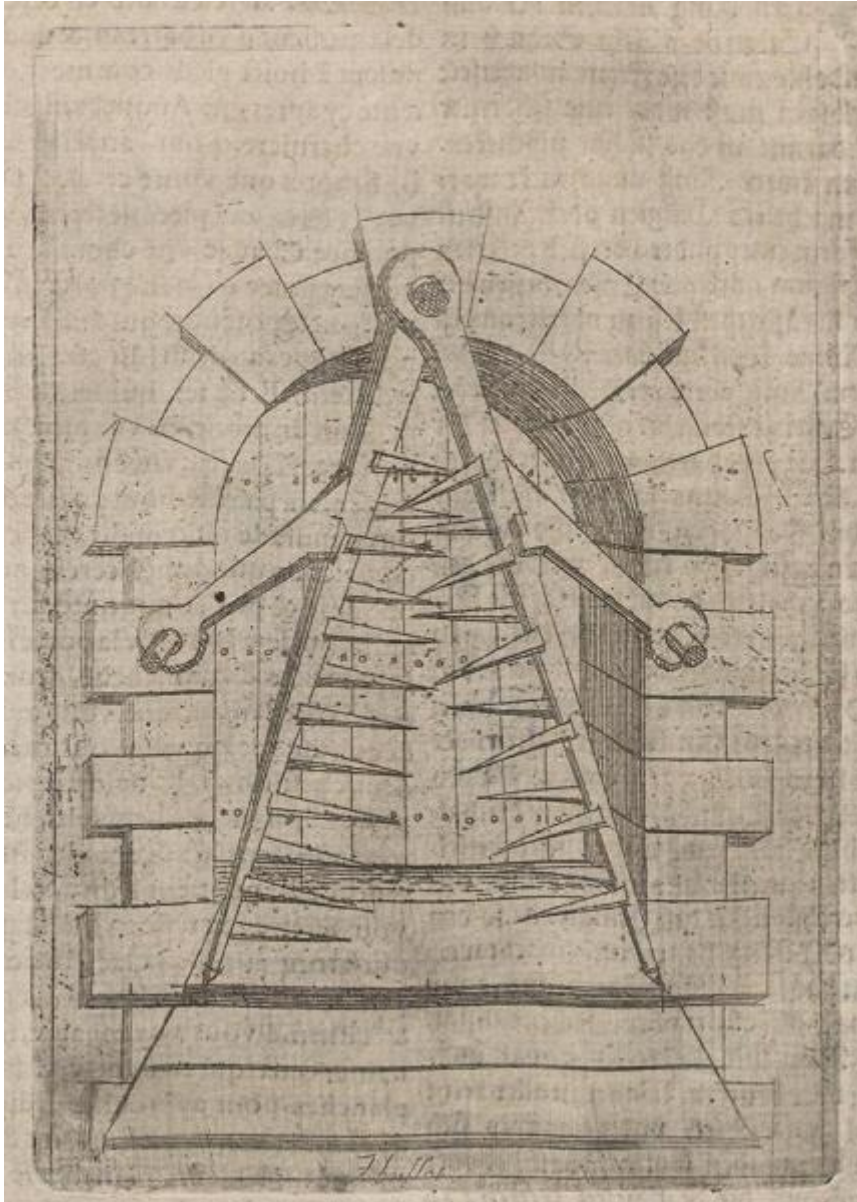


*« Comme il est quelquefois de besoin d'avoir invention & instrumens propre pour rompre des barreaux, qui sont es fenestres ou conduicts de quelque place, que l'on a volonté de prendre, comme aussi d'autres choses que l'on peut tirer, soit en canonniere, porte ou fenestre, pour y entrer facilement, & sans bruit, il m'a semblé que par le moyen de l'instrument, que je represente cy apres en forme de vindre, par lequel l'on peut tirer de grande force, & a peu de peine, l'on peut arracher de gros barreaux de fer, de boys, comme aussi de pierres si on les peut accrocher avec ledict instrument, & sans grande force d'hommes. » ; Joseph Boillot, Artifices de feu & divers instrumens de guerre, Strasbourg, 1603, p. 26-27 (1<sup>ère</sup> édition, Langres, 1598).*

<sup>13</sup> Cf. ce commentaire de Joseph Boillot, en introduction d'un dessin de pont à bascule : « Estant chacun desireux de se conserver en sa maison, & empescher tant de mauvaises volonte de monstres qui regnent pour le jourd'huy en la France, qui ne tachent que surprendre les maisons des gens de bien pour les piller, rançonner, & ravager, il m'a semblé que pour s'opposer a l'encontre d'eux, & rompre leurs malings desseins, qu'il faudroit faire devant l'entree des portes un bon fossé bien profond, & d'assez bonne largeur comme de vingt a vingt quatre pieds. Sur lequel je voudrois faire un pont de la façon que voyez. » (p. 74)

<sup>14</sup> « Les pont leviers sont à present en si frequent usage, qu'il se trouve fort peu de place importante qu'en soit deffectueuse ; & contre laquelle ordinairement le petard est apposé : Mais pour empescher l'effort d'iceux, nous avons excogitez un moyen qui nous semble facil , & util (...) » (Hanzelet, p. 17)



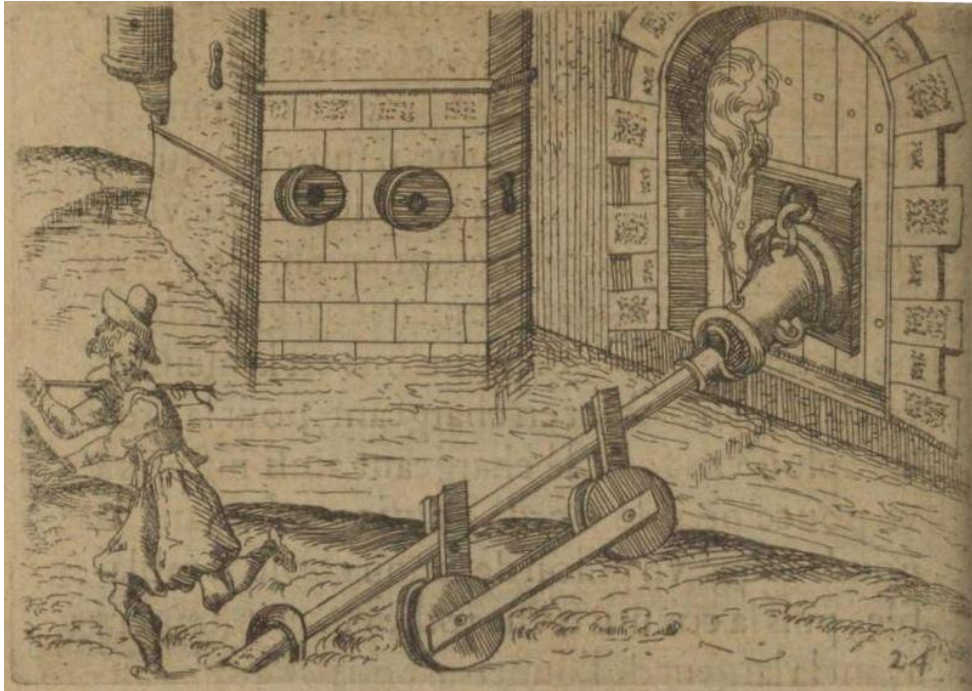


*« Il se peut faire aussi pour empescher des surprises des portes des forteresses, tant de villes que chasteaux, & desquelles l'on se peut approcher, des instrumens qui blesseront ceux qui se voudront tirer trop pres d'icelles, soit pour y planter le petard, arracher ferrures ou y frapper beliers (...) », Joseph Boillot, op. cit., p. 68-69. Les procédés pour garder les portes du pétard n'occupent pas moins de 16 pages dans l'ouvrage de Hanzelet.*

L'efficacité de ces procédés de fortification passive ne dispensait pas pour autant de recourir à des modes de fortification active. Les arquebusières, ces canonniers pour armes légères, sont de ce point de vue parfaitement adaptées à un usage contre des personnes animées de mauvaises intentions qu'il s'agit d'éloigner de la demeure, qu'elles soient en train de monter à une échelle ou de placer un pétard. Elles correspondent bien à ce que l'on connaît de l'armement des demeures champêtres et petits châteaux : quelques arquebuses et arbalètes, éventuellement un ou deux fauconneaux ou faucons, mais guère de plus grosse artillerie.

Dès lors qu'il n'y a guère à redouter de grosse artillerie, le flanquement vertical retrouve lui-aussi toute son utilité, en particulier sous la forme de bretèches permettant de protéger des portes rendues particulièrement vulnérables par l'emploi du pétard.

Ces bretèches participent, avec les échauguettes, à la surveillance des abords car, s'il ne fallait retenir qu'une préconisation pour se garder de ces surprises, celle qui revient avec le plus d'insistance est la vigilance.



« Pour petarder en lieu inaccessible. Par la figure suyvante, l'on void comme avec un chevalet, l'on peut mettre & poser le petard contre la porte, tout au travers du fossé, ou l'espace du pont levier » ; Jean Appier, dit Hanzelet, Recueil de plusieurs machines militaires..., livre premier, Pont-à-Mousson, 1620, p. 66. Outre le fossé en eau, les abords de la porte sont défendus par trois canonnières (dont semble-t-il deux à rotule). Une échaugnette d'angle permet la surveillance et le flanquement des murs.

Fossés, pont-levis, mâchicoulis, canonnières constituent donc des procédés parfaitement opératoires pour fortifier la demeure contre les réels dangers qui la menacent. Qu'ils aient été généralisés pour la fortification privée dès le XIVe (pour le pont-levis à flèche ou les mâchicoulis) ou le XVe siècle (pour les canonnières) n'implique pas pour autant leur obsolescence. Plus même, la disponibilité avec les arquebuses d'armes anti-personnel précises et puissantes à courte distance, l'apparition avec le pétard de procédés permettant de forcer en peu de temps un passage, pourraient leur avoir donné un intérêt nouveau. Cela soulève donc une question sur la perception que les contemporains ont pu avoir de ces formes de fortification. Il faut, à notre avis, écarter l'idée qu'elles auraient été vues comme inutiles et participant d'une simple ostentation à caractère symbolique. Et le constat vaut aussi bien pour les formes les plus anciennes (le mâchicoulis, par exemple) que les plus récentes (le pavillon pentagonal ne laissant aucun abord de la demeure hors du champ de tir). Mais ne faut-il pas alors pousser le raisonnement ? A-t-on réellement perçu ces éléments de fortifications comme des citations d'un passé féodal signant l'ancienneté de la noblesse de la demeure ou de son propriétaire ? La problématique n'a-t-elle pas été plutôt l'intégration d'éléments de sécurité actuels dans une architecture classique ce qui, par exemple, condamnait une galerie de mâchicoulis incompatible avec un entablement, mais laissait ouverte bien des possibilités pour le fossé ?